



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2026-065

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2026

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2026-01-19-00057 - Arrêté ARS Occitanie n° 2026-0261 du 19/01/2026 portant modification de la licence d'une officine de pharmacie à ROQUEMAURE (Gard) (2 pages) Page 3

SGAR Occitanie /

R76-2026-01-15-00003 - Arrêté de subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'ordonnancement secondaire (9 pages) Page 6

R76-2026-01-20-00004 - Arrêté de subdélégation de signature en matière de personnel, de gestion du patrimoine, de contentieux et de règlements amiables de dommages (9 pages) Page 16

ARS OCCITANIE

R76-2026-01-19-00057

Arrêté ARS Occitanie n° 2026-0261 du
19/01/2026 portant modification de la licence
d'une officine de pharmacie à ROQUEMAURE
(Gard)

Arrêté ARS Occitanie n° 2026 – 0261 portant modification de la licence d'une officine de pharmacie à ROQUEMAURE (Gard)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** le code de la Santé Publique et notamment son article R. 5125-11 ;
- Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- Vu** le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu** la décision ARS n° 2025-6514 du 20 octobre 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu** le courriel en date du 14 janvier 2026 adressé par Madame DUBOIS Marjorie et Monsieur LAMORTHE Jean-Pierre, titulaires de l'officine de pharmacie, la PHARMACIE DU MAGNOLIA (SELARL) située à ROQUEMAURE (30150) ;
- Vu** la licence n° 30#000537 délivrée le 20 octobre 2014, fixant l'emplacement de l'officine de pharmacie au 835 Route de Nîmes ;
- Vu** le certificat d'adressage établi par la Mairie de ROQUEMAURE en date du 2 mai 2025 portant nouvelle dénomination de la voie où se situe l'officine de pharmacie au 271 Route de Nîmes ;

CONSIDERANT qu'il ressort des documents fournis qu'il s'agit d'une modification de l'adresse de l'officine sans déplacement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'adresse de l'officine de pharmacie ayant fait l'objet de la licence n° 30#000537 délivrée le 20 octobre 2014, exploitée par Madame DUBOIS Marjorie et Monsieur LAMORTHE Jean-Pierre, titulaires, est désormais :
271 Route de Nîmes 30150 ROQUEMAURE

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie, d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la Santé, et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le délai de recours prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté pour l'intéressé et de la date de publication du présent arrêté pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 19 janvier 2026

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Monsieur Didier JAFFRE

Pour le Directeur Général et par délégation,
le Directeur du Premier Recours


Pascal DURAHD

SGAR Occitanie

R76-2026-01-15-00003

Arrêté de subdélégation de signature en matière
de marchés publics et d'ordonnancement
secondaire

**Arrêté de subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'ordonnancement
secondaire**

Le directeur interdépartemental des routes sud-ouest,

Vu le code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses mises à jour ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2015 nommant M. Hubert FERRY-WILCZEK, directeur interdépartemental des routes sud-ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2024 portant organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral 31-2026-01-13-00008 du 13 janvier 2026 donnant délégation de signature à M. Hubert FERRY-WILCZEK, directeur interdépartemental des routes sud-ouest, en matière de personnel, de gestion du patrimoine, de contentieux, de règlements amiables de dommages, et de marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral 31-2025-12-03-00005 du 3 décembre 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n° 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;

Vu l'arrêté préfectoral 31-2025-06-04-00001 du 4 juin 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n°348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » ;

Vu la décision du 20 mai 2025 d'organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

Sur proposition du secrétaire général de la direction interdépartementale des routes sud-ouest,

Arrête :

ART. 1^{ER}. – Subdélégation de signature est donnée à Xavier CORRIHONS, directeur adjoint à l'effet de signer, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- toutes les pièces relevant des attributions de l'ordonnateur secondaire délégué ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres dévolues au représentant du pouvoir adjudicateur ou à la personne responsable des marchés, prévues par le code de la commande publique portant sur les marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales,

Cette subdélégation s'applique à l'ensemble des marchés publics et accords-cadres pour lesquels la signature a été déléguée au directeur interdépartemental des routes sud-ouest, sans préjudice du visa préalable du préfet.

ART. 2. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT pour les opérations de travaux et 143 000 € HT pour les prestations intellectuelles et fournitures et services, et en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée aux articles L2123-1, R2123-1 à 8 du code de la commande publique, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT émis dans le cadre d'un accord cadre à bons de commandes ou à marchés subséquents ;
- les propositions d'engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Les conditions d'exercice de la subdélégation de signature des marchés sont précisées par la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest.

Nom	Service	Fonction
Jean-Charles MOUREY	Secrétariat Général (SG)	Secrétaire général
Jean-François ROLLAND	SG	Secrétaire général adjoint
Ludovic ALIBERT <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Cédric MARY	Service Trafic et Tunnels (STT)	Chef du service Adjoint au chef de service
Nathalie RICHER <i>En cas d'empêchement ou</i>	Service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage	Cheffe du service

Nom	Service	Fonction
<i>d'absence :</i> Jean-François MESSAGER Carole VANEL	(SIMO)	Adjoint à la cheffe de service Adjointe à la cheffe de service
David MORELLATO <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Sylvie PAILLARD	Service Patrimoine, Entretien et Exploitation (SPEE)	Chef du service Adjointe au chef de service

ART. 3. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les engagements juridiques, en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée aux articles L2123-1, R2123-1 à 8 du code de la commande publique, dont le montant est inférieur à 143 000 € HT, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 500 000 € HT émis dans le cadre d'un accord cadre à bons de commandes ou à marchés subséquents ;
- les propositions d'engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Les conditions d'exercice de la subdélégation de signature des marchés sont précisées par la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest.

Nom	Service ou district	Fonction
Eric CHAMARD <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Pierre BRUNEL	District centre (DC)	Chef du district centre Adjoint au chef du district centre
Thierry MALIGE <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Michel DELMAS	District est (DE)	Chef du district est Adjoint au chef du district est
Amaury BREGEAULT <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Thierry RIEU	District sud (DS)	Chef du district sud Adjoint au chef du district sud

ART. 4. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 40 000 € HT, et en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée aux articles L2123-1, R2123-1 à 8 du code de la commande publique, dont le montant est inférieur ou égal à 40 000 € HT, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 40 000 € HT émis dans le cadre d'un accord cadre à bons de commandes ou à marchés subséquents ;
- les propositions d'engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Ces subdélégations s'exercent sous le contrôle et la responsabilité des chefs de district et de service concernés, et dans le respect des dispositions de la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en ce qui concerne la signature des MAPA.

Nom	Service ou district	Fonction
Service Trafic et Tunnels		
Alexandre BONNEAU <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Denis BLAZQUEZ	STT/MTER	Chef de l'unité maintenance des tunnels, équipements et réseaux Adjoint au chef d'unité
Baptiste DULUC <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Antoine MACHADO	STT/CIGT	Chef du CIGT Adjoint au chef du CIGT
Service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage		
Sandrine SALOMON	SIMO/MP	Cheffe de l'unité marchés publics
Sylvain GARLASCHI <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Nathalie CLERGUE	SIMO/BC	Chef de l'unité budget comptabilité Adjointe au chef d'unité
Marie Pierre BELMONTE	SIMO	Référent métier – responsable d'opérations et procédures
Laurent PARMENTIER	SIMO	Chargé de mission modernisation et pilotage de la maîtrise d'ouvrage
Thierry PEREZ	SIMO	Chargé de mission appui au pilotage du service
Kevin VIVERGE <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Lionel GOSSEC	SIMO/DOAG	Chef de la division ouvrages d'art et géotechnique Adjoint au chef de la division
Service Patrimoine, Entretien et Exploitation		
Jade LAZERAT	SPEE/AJD	Cheffe de l'unité affaires juridiques

Nom	Service ou district	Fonction
		et domaniales
Eric BRUNEAU <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Thierry MARIN	SMEE/DEE/EPR	Chef de la division Connaissance et entretien du patrimoine Adjoint au chef de division
Gilles BOUCHATON <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Hervé RIEUTORT	SMEE/DEE/ESRM	Chef de l'unité exploitation, sécurité routière et matériels Adjoint au chef d'unité
Secrétariat Général		
Delphine MARTEL <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Guillaume VELLA Michel MEIER	SG/AMI	Cheffe de l'unité achats, moyens et immobilier Adjoint à la cheffe de l'unité achats, moyens et immobilier Chargé du patrimoine et de la maintenance immobilière
Sabine PAULUS <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Valérie MARQUES	SG/DAM	Cheffe de la division appui au management Adjointe au chef de division

ART. 5. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les engagements juridiques dont le montant est inférieur ou égal à 4 000 € HT, et en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée aux articles L2123-1, R2123-1 à 8 du code de la commande publique, dont le montant est inférieur ou égal à 4 000 € HT, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 4 000 € HT émis dans le cadre d'un accord cadre à bons de commandes ;
- les propositions d'engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Ces subdélégations s'exercent sous le contrôle et la responsabilité des chefs de district et de service concernés, et dans le respect des dispositions de la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en ce qui concerne la signature des MAPA.

Nom	Service ou district	Fonction
District centre		
Willy GONZALEZ <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Philippe KLEIN	DC	Chef du CEI Toulouse
Marc DEMONTIS	DC	Adjoint au chef du CEI Toulouse
Patrice LAVAL	DC	Chef du CEI Carbonne
Pierre BAJON	DC	Chef du CEI Séméac
District est		
Jean-Jacques ALIBERT	DE	Chef du CEI Montans
Gilles GINESTET	DE	Chef du CEI Rosières
Karim BOUSSOUFA	DE	Chef du CEI Baraqueville
Lionel CERISIER	DE	Chef du CEI Castres
District sud		
Pascal PHILIP	DS	Chef du CEI St Paul de Jarrat
Arnaud DIAZ	DS	Chef du CEI Latour de Carol
Charles CALVET	DS	Chef du CEI Hospitalet
Olivier ADAGAS	DS	Chef du CEI Chaum
Carine ANTOINE	DS/PF	Cheffe du pôle financier
Jean-François SANCHEZ	DS	Responsable de l'atelier
Service Patrimoine, Entretien et Exploitation		
Olivier LAGAND	SPEE/ESRM	Gestionnaire de flotte
Aïcha LECHEHEB	SPEE/ESRM	Correspondante achat
Secrétariat Général		
Cédric DILMANN	SG/DGERH	Chef de la division gestion des emplois et des ressources humaines
Marie-Céline MAFUTUNA	SG/DGERH	Adjointe au chef de division
Jean-Philippe SOULE	SG/SP	Chef de l'unité sécurité prévention
Léa MEHBALI	SG/CC	Cheffe de l'unité communication et coordination
Service Trafic et Tunnels		

Nom	Service ou district	Fonction
Olivier DONNET	STT/MTER	Chef de pôle maintenance des équipements Toulouse
Eric SOMMACAL	STT/MTER	Chef de pôle maintenance des équipements Saint Paul
Christophe THURIES	STT/MTER	Chef de pôle systèmes et réseaux
Laurent TAVELLA	STT	Responsable d'opérations de gestion du trafic
Romain CASSAGNE	STT	Responsable d'opérations de gestion du trafic
Service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage		
Dylan GUYARD	SIMO	Responsable d'opération
Rémi CHEYMOL	SIMO	Responsable d'opération
Anaëlle HEDREUL	SIMO	Responsable d'opération
Sylvie FOURNES	SIMO	Responsable d'opération
Christophe ORTIZ	SIMO/ETA	Chef de l'unité études et travaux Albi
Xavier PUYO	SIMO/ETT	Chef de l'unité études et travaux Toulouse
Laurent ALONSO	SIMO/E	Chef de l'unité Etudes
Médecine de prévention		
Anne KITO-VARDON		Médecin de prévention
Gérard MAZOUE		Médecin de prévention
Dominique SIBERCHICOT		Médecin de prévention

ART. 6. - Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les programmes 203, 217, 348 et 723 :

- les actes relatifs à la réalisation des opérations de recettes.

Nom	Service	Fonction
Nathalie RICHER	SIMO	Cheffe du service
Carole VANEL	SIMO	Adjointe à la cheffe de service

Nom	Service	Fonction
Jean-François MESSAGER	SIMO	Adjoint au chef de service
Sylvain GARLASCHI	SIMO/BC	Chef de l'unité budget comptabilité
Nathalie CLERGUE	SIMO/BC	Adjointe au chef de l'unité
David MORELLATO	SPEE	Chef du service
Sylvie PAILLARD	SPEE	Adjointe au chef de service
Jade LAZERAT	SPEE/AJD	Cheffe de l'unité affaires juridiques et domaniales
Gilles BOUCHATON	SPEE/ESRM	Chef de l'unité exploitation sécurité routière et matériel
Hervé RIEUTORT	SPEE/ESRM	Adjoint au chef de l'unité
Aïcha LECHEHEB	SPEE/ESRM	Correspondante achat
Jean-François ROLLAND	SG	Secrétaire général adjoint

ART. 7. Au vu de la validation hiérarchique préalable effectuée dans l'outil CHORUS DT (rôle VH1 et VH2), subdélégation pour valider, au moyen de l'outil CHORUS DT, les ordres de mission et les états de frais de déplacement créés (rôle SG, GC, GV), est donnée à :

Nom	Service
Noémie COLLAO	District Centre
Christine MIRANDE	District Centre
Jennifer TIRROLONI	District Centre
Adrien DURUFLE	District Est
Elodie ENJALBERT	District Est
Ketty RYCKWAERT	District Sud
Carine ANTOINE	District Sud
Aline MANAVIT	SIMO
Amélie SARRAU	STT
Caroline LABAUME	SG/RH
Jean-François ROLLAND	SG
Sandra GOUBARD	SG/CC
Corinne SFEZ	SG/CC

La dépense est effectuée sur le programme 203.

ART. 8. Après réalisation des contrôles prévus au processus «Organiser la commande publique et assurer la gestion budgétaire et comptable » dans le cadre d'une constatation de service fait relative aux factures de billets de transports commandées au travers de l'outil CHORUS DT, subdélégation pour valider la mise en paiement du relevé, au moyen de l'outil CHORUS DT (rôle FC, FV), est donnée à :

Nom	Service
Sandra GOUBARD	SG/CC
Corinne SFEZ	SG/CC
Jean-François ROLLAND	SG

La dépense est effectuée sur le programme 203.

ART. 9. – Sont exclus de la présente subdélégation :

- 1° Les affectations des tranches fonctionnelles (pour les programmes n° 348 et 723) ;
- 2° Les ordres de réquisition du comptable public ;
- 3° Les décisions de passer outre au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- 4° En cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier l'informant des motifs conduisant à ne pas se conformer à l'avis donné.

ART. 10. – L'arrêté du 9 décembre 2025 établissant les subdélégations de signature des agents de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en matière de marchés publics et d'ordonnancement secondaire est abrogé.

ART. 11. – Le directeur interdépartemental des routes sud-ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

Le directeur interdépartemental
des Routes du Sud Ouest


Hubert Ferry-Wilczek

2026.01.2

09:08:57

+01'00'

SGAR Occitanie

R76-2026-01-20-00004

Arrêté de subdélégation de signature en matière
de personnel, de gestion du patrimoine, de
contentieux et de règlements amiables de
dommages



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des routes
Sud-Ouest**

Arrêté de subdélégation de signature en matière de personnel, de gestion du patrimoine, de contentieux et de règlements amiables de dommages

Le directeur interdépartemental
des routes Sud-Ouest,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de justice administrative, et notamment ses articles R. 431-9 et R. 431-10 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les

établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2015 nommant M. Hubert FERRY-WILCZEK, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes sud-ouest ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de la transition écologique en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral 31-2026-01-15-00008 du 13 janvier 2026 donnant délégation de signature à M. Hubert FERRY-WILCZEK, directeur interdépartemental des routes sud-ouest, en matière de personnel, de gestion du patrimoine, de contentieux, de règlements amiables de dommages, et de marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2024 portant organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

Vu la décision du 20 mai 2025 d'organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

Sur proposition du secrétaire général de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – En mon absence ou en cas d'empêchement, subdélégation de signature est donnée à Xavier CORRIHONS, directeur adjoint de la DIR Sud-Ouest, à l'effet de signer les documents précisés ci-dessous :

1° Gestion du personnel :

- a) les actes afférents à la gestion de tous les personnels placés sous l'autorité du directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest ;
- b) les ordres de mission permanents sur le territoire national et à l'étranger ;
- c) les ordres de mission temporaires sur le territoire national et à l'étranger ;
- d) l'établissement des listes de personnels dont le maintien dans l'emploi peut être requis en cas de grève pour assurer la continuité du service public, et la notification individuelle à ces personnels de demeurer à leur poste pour assurer un service minimum en cas de grève ;
- e) les autorisations de conduite en sécurité des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

2° Gestion du patrimoine et acquisitions foncières :

- a) Concession de logements ;
- b) Procès-verbaux de remise des matériels et mobiliers au service des domaines ;
- c) Conventions de location ;
- d) Tous les actes relatifs à la libération des emprises nécessaires aux projets routiers (acquisitions amiables, expropriations, occupations temporaires), à leur gestion ultérieure et à la gestion du domaine public routier national.

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ordonnant l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique ;
- les arrêtés ordonnant l'ouverture des enquêtes parcellaires ;
- les arrêtés de cessibilité.

3° Responsabilité civile :

- a) Règlements amiables des dommages causés à des particuliers ;
- b) Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de circulation ;

4° Contentieux :

- a) Mémoires en défense de l'État et présentation d'observations orales dans le cadre des recours introduits contre les actes de gestion des personnels de catégorie C, des personnels d'exploitation et des ouvriers de parc ;

- b) Mémoires en défense de l'État et présentation d'observations orales dans le cadre des recours introduits contre les décisions relatives au personnel à gestion déconcentrée ;
- c) Mémoires en défense de l'État et présentation d'observations orales dans le cadre des recours concernant les actes, conventions et marchés publics passés par la DIRSO dans le cadre de ses domaines de responsabilité ;
- d) Mémoires en défense de l'État et présentation d'observations orales dans le cadre des recours concernant des opérations dans lesquelles la DIRSO a assuré une mission de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CORRIHONS, la subdélégation conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Jean-Charles MOUREY, secrétaire général.

Art. 3. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents précisés dans la colonne « subdélégation » de ce tableau.

Prénom NOM	Service	Fonction	Subdélégation
Jean-Charles MOUREY <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Jean-François ROLLAND ou Cédric DILMANN	Secrétariat Général (SG)	Secrétaire général Secrétaire général adjoint Chef de la division gestion des emplois et des ressources humaines	Tous les documents du « 1 ^{er} Personnel » de l'article 1 ^{er}
David MORELLATO <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Sylvie PAILLARD	Service Patrimoine, Entretien et Exploitation (SPEE)	Chef de service Adjointe au chef de service	Tous les documents du « 2 ^o b) » et du « 2 ^o d) » de l'article 1 ^o Tous les documents du « 3 ^o Responsabilité civile » de l'article 1 ^{er}
Gilles BOUCHATON Hervé RIEUTORT	SPEE/ESRM	Chef de l'unité Adjoint au chef d'unité	Tous les documents du « 2 ^o b) » de l'article 1
Jade LAZERAT	SPEE/AJD	Cheffe de l'unité	Tous les documents du « 3 ^o Responsabilité civile » de

Prénom NOM	Service	Fonction	Subdélégation
			l'article 1 ^{er}
Ludovic ALIBERT <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Cédric MARY	Service Trafic et Tunnels (STT)	Chef de service Adjoint au chef de service	<ul style="list-style-type: none"> - Congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateur (récupération des HS) - Autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours ; pour ce qui concerne les autorisations spéciales d'absence en matière syndicale et sociale, la subdélégation est donnée sous réserve d'un accord de principe préalable du SG - Ordres de mission classiques sur le territoire national, à l'exception des déplacements liés au dialogue social
Nathalie RICHER <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Carole VANEL ou Jean-François MESSAGER	Service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage (SIMO)	Cheffe de service Adjointe à la cheffe de service Adjoint au chef de service	
David MORELLATO <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Sylvie PAILLARD	SPEE	Chef de service Adjointe au chef de service	
Thierry MALIGE <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Michel DELMAS	District Est (DE)	Chef du district est Adjoint au chef DE	<ul style="list-style-type: none"> Congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateur (récupération des HS) Autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours ; pour ce qui concerne les autorisations spéciales d'absence en matière syndicale et sociale, la subdélégation est donnée
Amaury BREGAULT <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Thierry RIEU	District sud (DS)	Chef du district sud Adjoint au chef DS	
Eric CHAMARD <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Pierre BRUNEL	District centre (DC)	Chef du district centre Adjoint au chef DC	

Prénom NOM	Service	Fonction	Subdélégation	
			sous réserve d'un accord de principe préalable du SG Ordres de mission classiques sur le territoire national à l'exception des déplacements liés au dialogue social	
SERVICE TRAFIC ET TUNNELS				
Alexandre BONNEAU	STT/MTER	Chef de l'unité maintenance des tunnels, équipements et réseaux	Congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateur (récupération des HS) Ordres de mission classiques sur le territoire national à l'exception des déplacements liés au dialogue social	
Denis BLAZQUEZ	STT/MTER	Adjoint au chef de l'unité		
Baptiste DULUC	STT/CIGT	Chef CIGT		
Antoine MACHADO	STT/CIGT	Adjoint au chef du CIGT		
SERVICE PATRIMOINE, ENTRETIEN ET EXPLOITATION				
Eric BRUNEAU En cas d'empêchement ou d'absence :	SPEE/DCEP	Chef de la division connaissance et entretien du patrimoine		
Thierry MARIN		Adjoint au chef d'unité		
Gilles BOUCHATON En cas d'empêchement ou d'absence :	SPEE/ESRM	Chef de l'unité exploitation, sécurité routière et matériel		
Hervé RIEUTORT		Adjoint au chef d'unité		
Jade LAZERAT	SPEE/AJD	Cheffe de l'unité affaires juridiques et domaniales		
SECRETARIAT GENERAL				
Delphine MARTEL En cas d'empêchement ou d'absence :	SG/AMI	Cheffe de l'unité achats, moyens et immobilier		

Prénom NOM	Service	Fonction	Subdélégation
Guillaume VELLA		Adjoint à la cheffe de l'unité	Congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateur (récupération des HS) Ordres de mission classiques sur le territoire national à l'exception des déplacements liés au dialogue social
Cédric DILMANN En cas d'empêchement ou d'absence : Marie-Céline MAFUTUNA	SG/DGERH	Chef de la division gestion des emplois et des ressources humaines Adjointe au chef de division	
Sabine PAULUS En cas d'empêchement ou d'absence : Valérie MARQUES	SG/DAM	Cheffe de la division d'appui au management Adjointe au chef de division	
Jean-Philippe SOULE	SG/SP	Chef de l'unité sécurité et prévention	
Léa MEHBALI	SG/CC	Cheffe de l'unité communication et coordination	
SERVICE INGENIERIE ET MAITRISE D'OUVRAGE			
Sandrine SALOMON	SIMO/MP	Cheffe de l'unité marchés publics	
Sylvain GARLASCHI En cas d'empêchement ou d'absence : Nathalie CLERGUE	SIMO/BC	Chef de l'unité budget comptabilité Adjointe au chef d'unité	
Laurent ALONSO	SIMO/E	Chef de l'unité études	
Xavier PUYO	SIMO/ETT	Chef de l'unité études et travaux Toulouse	
Christophe ORTIZ	SIMO/ETA	Chef de l'unité études et travaux Albi	
Kevin VIVERGE En cas d'empêchement ou d'absence : Lionel GOSSEC	SIMO/DOAG	Chef de la division ouvrage d'art et géotechnique Adjoint au chef de division	

Prénom NOM	Service	Fonction	Subdélégation
SERVICE TRAFIC ET TUNNELS			Congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateur (récupération des HS)
Christophe THURIES	STT/MTER	Chef du pôle systèmes et réseaux	
Olivier DONNET	STT/MTER	Chef du pôle Maintenance équipements Toulouse	
Gérard BRUN	STT/CIGT	Chef du PC de Toulouse	
Jean-Michel LAURENT	STT/CIGT	Chef du PC de St Paul de Jarrat	
Eric SOMMACAL	STT/MTER	Chef du pôle maintenance équipements St Paul de Jarrat	
SECRETARIAT GENERAL			
Pascal ASTRUC	SG/DAM	Chef du pôle management de la donnée - SIG	
DISTRICT CENTRE			
Willy GONZALEZ <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Philippe KLEIN	DC	Chef CEI Toulouse Adjoint au chef CEI Toulouse	
Marc DEMONTIS	DC	Chef CEI Carbonne	
Patrice LAVAL	DC	Chef CEI Captieux	
Pierre BAJON	DC	Chef CEI Séméac	
DISTRICT EST			
Jean-Jacques ALIBERT	DE	Chef CEI Montans	
Gilles GINESTET	DE	Chef CEI Rosières	
Karim BOUSSOUFA	DE	Chef CEI Laissac	
Lionel CERISIER	DE	Chef CEI Castres	
DISTRICT SUD			
Carine ANTOINE	DS/PF	Cheffe du pôle	

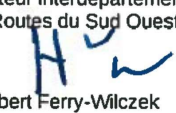
Prénom NOM	Service	Fonction	Subdélégation
		administratif et financier	Congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateur (récupération des HS)
Olivier ADAGAS	DS	Chef CEI Chaum	
Pascal PHILIP	DS	Chef CEI Saint Paul de Jarrat	
Arnaud DIAZ	DS	Chef CEI Latour de Carol	
Charles CALVET	DS	Chef CEI de L'Hospitalet	
Jean-François SANCHEZ	DS	Responsable de l'atelier	

Art. 4. – L'arrêté du 30 septembre 2025 établissant les subdélégations de signature des agents de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en matière de personnel, de gestion du patrimoine, de contentieux, et de règlements amiables de dommages est abrogé.

Art. 5. – Le directeur interdépartemental des routes sud-ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

Le directeur interdépartemental
des Routes du Sud Ouest


Hubert Ferry-Wilczek

2026.01.1

5 09:07:10

+01'00'